



# Association Contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon St Exupéry

N°57 - Trimestre 2/2022

## ACENAS infos - le bulletin d'infos des riverains de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry



L'ACENAS a été créée en 1997 par des habitants d'Heyrieux contre le projet «Satolas 2005» prévoyant 2 pistes supplémentaires à l'aéroport. Depuis cette époque, l'ACENAS s'est étendue et a acquis une stature régionale. Elle est maintenant installée en mairie de Saint Laurent de Mure.

L'ACENAS c'est : 200 heures annuelles de bénévolat pour contacter les autorités et participer à la vie de l'aéroport afin de veiller à son évolution, convaincre des méfaits des nuisances, informer et défendre les riverains de l'aéroport.

### Missions du Bureau et du Conseil d'Administration

- Rencontre des Elus : plus de 200 entretiens avec les Maires, Députés, Sénateurs, Conseillers Généraux & Régionaux.
- Participations plusieurs fois par an à des commissions avec la préfecture, l'aéroport, l'Aviation Civile & les compagnies aériennes et à de nombreuses réunions avec des associations de défense locales, nationales & européennes.
- Echanges avec des groupes d'experts : ODESA (observatoire de l'environnement sonore aéroportuaire) & ACNUSA (autorité de contrôle des nuisances sonores des aéronefs).
- activité de veille relative aux textes réglementaires, et force de proposition : c'est ainsi que la limitation à 13 EPNdB des aéronefs se posant la nuit que nous réclamons depuis plus de 10 ans (faute de couvre feu entre 22h00 et 05h00) va enfin faire l'objet d'un arrêté de restriction en cours de publication au Journal Officiel.



### Actions

- Organisation dans le passé de plusieurs manifestations tant en Rhône-Alpes que dans la région parisienne.
- Recours en justice : 10 procès contre les actes administratifs permettant l'extension, les subventions publiques à l'aéroport, contre la privatisation de l'aéroport, contre le projet d'implantation d'Amazon.
- A ce jour, les 2 pistes supplémentaires (3e & 4e) n'ont pas été créées, Amazon n'est toujours pas installé.



### Les enjeux pour l'avenir

- l'interdiction des vols de nuit est notre cheval de bataille car la perturbation du sommeil a des effets néfastes sur la santé (risque d'AVC, crises cardiaques, retard d'apprentissage chez les enfants).
- les scientifiques et le corps médical sont unanimes et dénoncent les risques sanitaires face aux arguments financiers. Sous la pression des riverains, des aéroports comme Orly ou Francfort ont obtenu une fermeture la nuit. Récemment, l'extension de l'aéroport de Vienne a été annulée compte tenu des risques environnementaux.
- le trafic, après deux ans de restrictions sanitaires est en voie de reprise. A Lyon-Saint-Exupéry, en 2019 on comptait environ 30 000 mouvements par trimestre, soit environ 330 mouvements par jour dont 25 avions par nuit en moyenne entre 22h et 6h.

### Communication

- Site [www.acenas.fr](http://www.acenas.fr) actualisé en temps réel.
- Contacts réguliers avec la presse écrite et télévisuelle (articles, Interviews).
- Rédaction périodique d'un bulletin destiné à informer les riverains, qu'ils soient adhérents ou non de l'Acenas.



# RESULTAT DU SOUTIEN A L'UFCNA



Extrait du communiqué de presse de l'UFCNA

Le 12 juillet 2021, 18 associations et collectifs (dont faisait partie l'ACENAS) avaient saisi le Président de la République et le Premier Ministre d'une demande d'application du règlement UE 598/2014, qui fixe les règles et procédures concernant la réduction du bruit des grands aéroports. Ce règlement impose aux États membres :

## Le Conseil d'Etat donne raison aux associations :

La DTA (Direction du Transport Aérien) ne peut pas être l'autorité compétente indépendante pour la gestion du bruit autour des grands aéroports !



- de désigner une ou plusieurs autorités compétentes chargées de la procédure à suivre lors de l'adoption des restrictions d'exploitation. Ces autorités compétentes doivent être indépendantes
- de réaliser, ou de faire réaliser, une *étude d'approche équilibrée* pour chacun des aéroports où sont opérés plus de 50 000 mouvements d'aéronefs de plus de 34 tonnes par an\*, Cette étude permet de retenir plusieurs mesures ou combinaisons de mesures pour réduire le bruit autour des aéroports.

En désignant la DTA (Direction du Transport Aérien – service de la DGAC) et sa sous-direction du développement durable comme autorité compétente, l'Etat français ne respecte pas la règle d'indépendance.

*C'est ce que confirme le Conseil d'Etat dans son arrêt rendu le 5 avril 2022.*

*C'est une belle victoire pour les associations et pour les riverains qu'elles représentent !*

*Avec une autorité compétente indépendante, elles peuvent espérer que les futures études d'approche équilibrée déboucheront sur des restrictions d'exploitation réduisant vraiment le bruit autour des grands aéroports : limitation stricte du nombre de mouvements, de jour comme de nuit, mise en place de couvre-feux, interdiction de certaines catégories d'avions bruyants.*

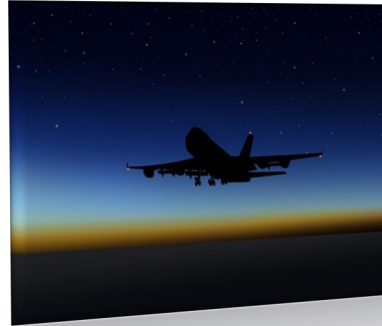
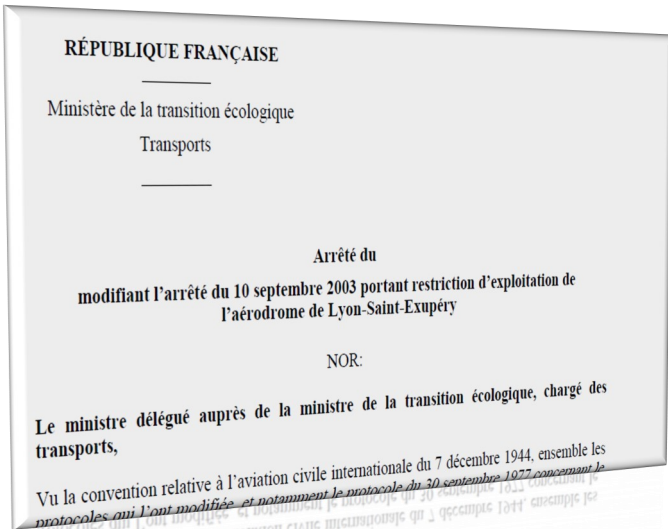
\*En France, 9 aéroports sont concernés de façon obligatoire : Bâle-Mulhouse, Bordeaux-Mérignac, Lyon-St-Exupéry, Marseille-Provence, Nantes-Atlantique, Nice-Côte d'Azur, Paris-Charles-de-Gaulle, Paris-Orly, Toulouse-Blagnac





# UNE SATISFACTION...MAIS INCOMPLETE !

Depuis plus de 10 ans l'ACENAS réclamait que soit respecté un couvre feu nocturne permettant de préserver le sommeil des riverains entre 22h00 et 06h00 . A défaut nous réclamions que soient interdits les avions les plus bruyants ( de marge acoustique < 13 EPNdB).\*



L'arrêté d'exploitation du 10 septembre 2003 interdisait la nuit de 22 heures à 6 h 00, les mouvements d'avions "chapitre 3 les plus bruyants" de marge acoustique inférieure à 5 EPNdB.

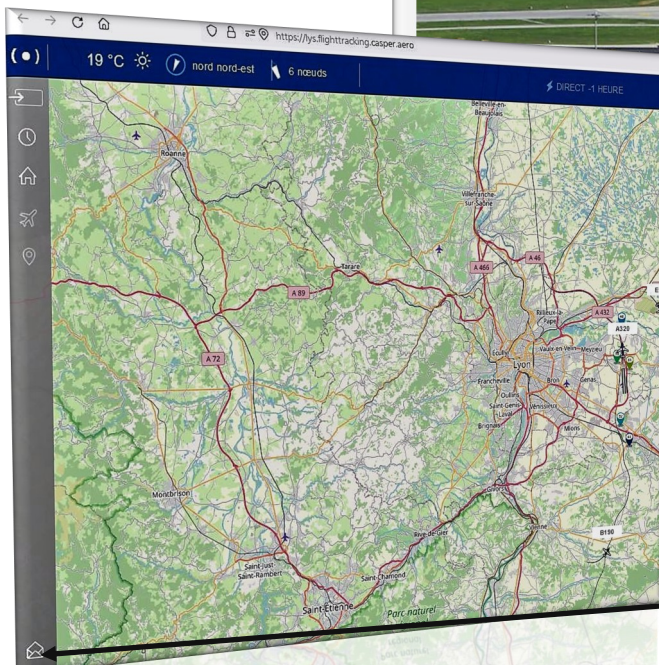
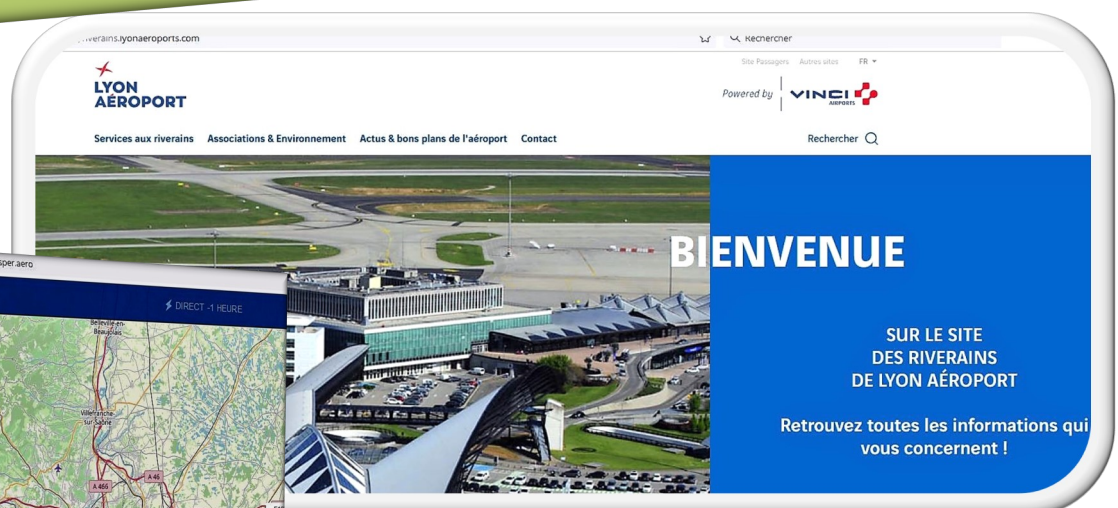
Cela n'était pas suffisant et nous avons persisté dans notre demande.

Actuellement, un nouvel arrêté de restriction est enfin en cours de publication au journal officiel qui interdira les avions de marge inférieure à 13 EPNdB le poser et le décollage entre 22h00 et 06h00.

*Bien sûr, c'est une satisfaction, mais cela ne suffit pas et nous confirme dans la nécessité de poursuivre le combat pour une interdiction totale des vols nocturnes !*

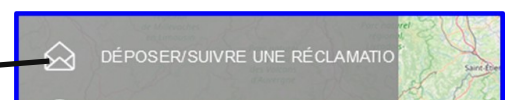
*\* un avion est d'autant plus bruyant que sa marge acoustique est faible*

**N'HESITEZ PAS A DEPOSER  
UNE RECLAMATION !**



Si vous n'avez pas l'application sur votre smartphone, vous pouvez vous rendre sur le site de l'aéroport destiné aux riverains  
=> <https://riverains.lyonaeroports.com/>  
=> Services aux riverains  
=> Les services pour vous  
=> Suivi des vols et des niveaux de bruit

Déposer la réclamation sur l'onglet :



## POURQUOI SOUTENIR L'ACENAS ?

Vous ne voulez pas que la pollution et le bruit des avions dégradent votre santé, votre cadre de vie et la valeur de votre patrimoine? Rejoignez-nous pour exiger le respect des riverains. *Comment ?*

- Adhérez pour 2022 : vos 5 € symbolisent votre soutien et encouragent nos bénévoles.
- Devenez un membre actif : distribution bulletins, conseil d'administration, bureau.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS POUR CONTINUER A FAIRE EXISTER L'ACENAS

Adhérez à l'Acenas pour 2022

Adhésion en ligne sur [www.acenas.fr](http://www.acenas.fr)



Paiement sécurisé par carte bancaire  
Plus rapide, plus pratique  
& pas de timbre.

Réception du certificat d'adhésion par email de suite.  
Tâches administratives réduites pour les bénévoles !

## Ou adhésion par voie postale :

envoyez ce bulletin d'adhésion + le chèque à l'adresse suivante :  
ACENAS - Mairie - 2 route d'Heyrieux - 69720 Saint Laurent de Mure

A Heyrieux & Jonage, une boîte postale ACENAS est à votre disposition en mairie

## Tous les membres de la famille peuvent adhérer

Adhérent 1 :  1ère adhésion  Renouvellement  Oui pour aider à distribuer le bulletin d'infos dans mon quartier

Nom : ..... Prénom : ..... Email :

Adhérent 2 :  1ère adhésion  Renouvellement  Oui pour aider à distribuer le bulletin d'infos dans mon quartier

Nom : ..... Prénom : ..... Email :

Adhérent 3 :  1ère adhésion  Renouvellement  Oui pour aider à distribuer le bulletin d'infos dans mon quartier

Nom : ..... Prénom : ..... Email :

Adhérent 4 :  1ère adhésion  Renouvellement  Oui pour aider à distribuer le bulletin d'infos dans mon quartier

Nom : ..... Prénom : ..... Email :

Adresse complète (important) : .....

Date : ..... Signature :

### ADHESION 2022

Adhésion standard 5 € **ou** Adhésion de soutien 10 €

5 € x ..... = 10 € x ..... =

+

*si vous le  
désirez*

### DON 2022

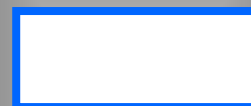
10 €

20 €

50 €

Autre montant : .....

### TOTAL GENERAL



Réglé par chèque

ci-joint

Pour tout don versé avant le 31/12/2022, un justificatif vous sera fourni début 2023, qui vous permettra de déduire 66 % du montant du don de votre impôt conformément à l'article 200-2 du CGI.

Bulletin édité par l'équipe communication de l'Acenas à 18 000 exemplaires et distribué par des bénévoles.

Directeur de publication : Présidence ACENAS ACENAS - Mairie - 2 route d'Heyrieux - 69720 Saint Laurent de Mure - [infos@acenas.fr](mailto:infos@acenas.fr)

Anciens numéros en téléchargement sur [www.acenas.fr](http://www.acenas.fr) - Ne pas jeter sur la voie publique - Copyright ACENAS 2022 / Edition trimestre 2/2022

Note d'information : vous pouvez consulter notre politique de confidentialité, nos conditions d'adhésion et votre droit de rétractation sur [www.acenas.fr](http://www.acenas.fr)